

Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

**DCC 1101/07/2023**

**Extrait des délibérations du**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 04**

HAMMANN Jean-Georges, LUTZ Christophe (arrivé à 18h50), WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**3. Domaine et patrimoine**

**3.2 Aliénations**

**Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Hochfelden : vente d'un terrain à la société SAONE AZERGUES**

La Société SAONE AZERGUES a sollicité l'acquisition d'un terrain dans la Zone d'Activités intercommunale Ouest à Hochfelden d'une superficie de 328,69 ares cadastré section 58 n° 387/107 pour y installer son entreprise.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2019 portant création de la ZAC Ouest à Hochfelden ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2022 autorisant le Président à signer les promesses de vente et fixant le prix des terrains à 7 500 € HT/are ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 avril 2022 approuvant le projet de programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC ;

VU les terrains disponibles à ce jour ;

VU le Procès-Verbal d'Arpentage établi par le Cabinet de Géomètre Julien Carbiener à Brumath ;

VU la demande de la société mentionnée ci-dessus ;

VU l'avis de la Division du Domaine - Pôle d'évaluation domaniale en date du 14 décembre 2022 ;

VU les travaux de viabilisation réalisés sur le site ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE DE VENDRE** à la société **SAONE AZERGUES** représentée par son fondé de pouvoir et dont le siège social est à ANSE (69480), avenue Jean Vacher ZI, la **parcelle n° 04** cadastrée **section 58 n° 387/107** d'une contenance de 328,69 ares au prix de 7 500 € HT l'are, soit un montant total de **2 465 175 € HT**.
- **CHARGE** l'Étude Notariale de Maître Thierry BECHMANN 1 rue de la Gare 67270 Hochfelden de la rédaction de l'acte de vente.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente correspondant.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Thierry", written over the stamp.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Tintin", written to the right of the President's signature.



Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1102/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.7 Actes spéciaux et divers

**Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : acquisition du matériel pour la téléphonie**

Lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, il a été évoqué l'établissement d'un devis pour la téléphonie pour le Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf qui a nécessité des informations complémentaires de spécialistes.

Après cette concertation, tous ont validé la fourniture de postes téléphoniques, bornes et switch pour un montant de 7 428,50 € HT auprès de la société QUONEX ALSATEL sise à Holtzheim.

Il est proposé de valider ce devis ainsi que le contrat d'abonnement associé afin que la téléphonie soit opérationnelle pour la prochaine rentrée.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président à signer le devis de la société **QUONEX ALSATEL** sise à Holtzheim pour la téléphonie du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf pour un montant total de **7 428,50 € HT**, ainsi que le contrat d'abonnement associé.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **21 JUL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1103/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

**Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : avenants pour revalorisations des marchés**

Au cours du chantier, certaines entreprises, dont celles des lots 11 - Faux-plafonds et 20 - Sanitaire, demandent, suite à l'évolution des coûts de fourniture de matières premières sans rapport avec l'évolution avérée des indices de révision, une revalorisation de leur marché, en partie couverte seulement par la révision des prix.

**Le Conseil Communautaire,**

VU les délibérations du Conseil Communautaire en dates du 4 février 2021 et du 14 avril 2021 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Alteckendorf ;

VU les avenants signés pour les lots 11 et 20 ;

**Considérant** les propositions et justifications fournies par le Maître d'Œuvre et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce même jour ;

**Et après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** les avenants suivants :

- Avenant n° 06 au lot n° 11 - Faux-plafonds attribué à l'entreprise REATECH (RUIU) pour un montant de 2 555,92 € HT, portant ainsi le marché de 37 071,15 € HT à **39 627,07 € HT**.
- Avenant n° 05 au lot n° 20 - Sanitaire attribué à l'entreprise SAVELEC pour un montant de 13 402,54 € HT, portant ainsi le marché de 204 379,15 € HT à **217 781,69 € HT**.

➤ **AUTORISE** le Président à signer ces avenants et les documents à intervenir.

**34 voix pour**  
**1 abstention (RODRIGUEZ Nicolas)**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the "Le Secrétaire" label.



Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1104/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés publics**

**Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen : avenant au lot n° 2 - réseaux secs**

Il est rappelé que par délibération du 4 avril 2022, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans) comme suit :

- Lot 1 : Voirie, Assainissement, Tranchées AEP, Espaces Verts à l'entreprise GCM sis à Bouxwiller pour un montant de 273 966,00 € HT.
- Lot 2 : Réseaux secs à l'entreprise SOBECA sis à Imbsheim pour un montant de 58 953,50 € HT.

La Zone d'Activités à Mittelhausen a été équipée en réseau gaz en prévision de demandes de raccordement dans le cadre de la viabilisation des lots.

Cette option a été prise à l'ouverture du chantier pour répondre à toute demande éventuelle mais les raccordements entre la Zone d'Activités et le réseau de distribution restent à effectuer par RGDS en cas de demande.

Les travaux effectués par SOBECA s'élèvent à 9 460,40 € HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021 approuvant le permis d'aménager ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2022 approuvant les marchés de travaux (2 lots) pour un montant de 332 919,50 € HT ;

VU l'avenant n° 01 signé avec SOBECA pour l'extension des réseaux secs d'un montant de 3 190,89 € HT ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE l'avenant n° 02** du marché de réseaux secs (lot n° 02) attribué à SOBECA d'un montant de **9 460,40 € HT.**
- **PORTE** le montant global du marché SOBECA de 62 144,39 € HT à **71 604,79 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et les documents à intervenir.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the "Le Secrétaire" label.



Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1105/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Principal : décision modificative n° 2/2023**

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023, il a été omis de provisionner l'article 1641 du capital des deux emprunts en cours pour la Maison de Pays. Il est donc proposé de prendre une décision modificative afin de créditer l'article 1641 d'un montant de 140 000 €, crédits nécessaires au mandatement des échéances 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 16

Article 1641- Fonction 020 + 140 000 €

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 21

Article 2138 - Opération 100-Fonction 323 - 140 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1106/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**7. Finances locales**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Budget Principal : décision modificative n° 3/2023**

Le Président rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative à la régularisation des écritures comptables sur le lot voirie du Groupe Scolaire intercommunal d'Alteckendorf.

Pour le Groupe Scolaire intercommunal de Schwindratzheim, nous devons procéder à la même régularisation sur le lot Voirie - réseaux divers. Il convient de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir régulariser les écritures enregistrées en 2021-2022 et 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Dépenses d'investissement**

Opération 118 Fonction 213

Chapitre 041

Article 2315 Immobilisation en cours Installations + 190 000 €

**Recettes d'investissement**

Opération 118 Fonction 213

Chapitre 041

Article 2313 Immobilisation en cours Construction + 190 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire et de mettre en œuvre les écritures de régularisations nécessaires.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1107/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget ordures ménagères : décision modificative n° 1/2023**

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin dernier, le Conseil Communautaire a fixé les durées d'amortissement pour le Budget des Ordures Ménagères.

Le bien « M1030 » correspondant au logiciel de gestion des ordures ménagères acquis en 2022 est enregistré à l'article 205 et doit faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Cet amortissement n'ayant pas été prévu au budget 2023, il convient de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir régulariser les écritures d'amortissement 2023 de ce bien.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Recettes d'investissement**

Chapitre 28 - Article 2805 Amortissement Concessions licences + 4 200 €

**Recettes d'investissement**

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement - 4 200 €

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 68 - Article 6811 Dotation aux amortissements + 4 200 €

**Dépenses de fonctionnement**

Article 023 - Virement à la section d'investissement - 4 200 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire et de mettre en œuvre les écritures de régularisations nécessaires.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1108/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**8. Domaines de compétences**

**8.7 Transports**

**Covoiturage : projet de convention avec KLAXIT**

Le covoiturage est un enjeu essentiel de nos jours pour les trajets domicile-travail compte tenu des effets climatiques et environnementaux qui pèsent sur notre société.

De nombreuses entreprises font appel à KLAXIT pour accompagner leurs collaborateurs et participent financièrement à indemniser le conducteur d'un covoiturage.

Plusieurs Communautés de Communes avec le concours de l'État ont également instauré une participation pour promouvoir le covoiturage et réduire le flux quotidien de véhicules.

Le Vice-Président chargé de la mobilité, Monsieur Xavier ULRICH, a exposé et commenté ainsi la plaquette qui avait été annexée au rapport d'analyse et qui donnait les principales informations sur la mise en œuvre de cette action pour encourager le covoiturage.

**Le conseil communautaire après avoir pris connaissance des modalités techniques et financières d'intervention de la société KLAXIT,**

- **DÉCIDE** d'adhérer à ce programme.
- **DEMANDE** en conséquence de poursuivre la concertation en vue d'élaborer la convention d'adhésion à valider lors d'un prochain conseil communautaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1109/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Programme LEADER 2023-2027 : portage du Groupement d'Actions Locales (GAL) Vosges du Nord, convention de partenariat, signature de la convention et désignation des représentants de la Communauté de Communes**

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ont déposé conjointement une candidature pour porter une stratégie LEADER sur la programmation 2023-2027.

Cette candidature a été retenue par la Région Grand-Est, autorité de gestion régionale pour le FEADER 2023- 2027. Une enveloppe de 1 127 735 € est attribuée au GAL Vosges du Nord.

Le Pays de Saverne, plaine et Plateau est « structure porteuse » du GAL Vosges du Nord, il assure le portage juridique et financier du programme et met à disposition l'équipe d'animation (1.5ETP).

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et la communauté de communes du pays de la Zorn contribuent à la mise en œuvre du programme et participent au financement de l'animation, la communication et l'évaluation au prorata de la population couverte par le GAL.

La mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 nécessite ainsi :

- d'instituer le GAL Vosges du Nord,
- de formaliser les modalités de partenariat avec le Parc naturel Régional des Vosges du Nord et la Communauté de communes du Pays de la Zorn,
- de signer la convention avec la Région Grand-Est avant le 31 août 2023.

**Le Conseil Communautaire,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la candidature du GAL Vosges du Nord 2023-2027 ;

VU le courrier en date du 06 octobre 2022 confirmant l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans le périmètre proposé par le GAL Vosges du Nord pour la programmation 2023-2027 ;

VU la délibération 23CP-582 de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

VU la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 24 mars 2023 ;

VU la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER du GAL Vosges du Nord annexée ;

VU le modèle de convention Autorité de Gestion Régionale/GAL LEADER 2023-2027 annexé ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **INSTITUE** le Groupement d'Actions Locales (GAL) Vosges du Nord et **ACCEPTE** que le PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau assure le portage juridique et financier en tant que structure porteuse du GAL.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER entre le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, structure porteuse du GAL Vosges du Nord et ses partenaires, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **PREND ACTE** de la contribution annuelle fixée au prorata de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, estimée à ce jour à 1 630 €/an.
- **FIXE** la composition du comité à 40 membres maximum répartis comme suit :

Collège Public		Collège Privé	
PETR pays de Saverne, plaine et Plateau	8 membres	SAS centrales Villageoises du Pays de Saverne	1 membre
SYCOPARC	8 membres	Atout Parc	1 membre
CC du Pays de la Zorn	4 membres	Association « Initiative Nord Alsace »	1 membre
		Fondation du patrimoine	1 membre
		Centres d'Initiation à la nature et à l'environnement	1 membre
		Association « au cœur des houblonnières d'Alsace »	1 membre
		Association forestière des Vosges du Nord	1 membre
		Association « le bonheur est dans le pré »	1 membre
		Collectif Impacts	1 membre
		Représentant filière du bâtiment	1 membre
		Représentant filière hôtellerie restauration	1 membre
		France Active Alsace	1 membre
		Alter Alsace Energies	1 membre
		Exploitant d'hébergement touristique sur le territoire	1 membre
		Agriculteurs du territoire	2 membres
		Entreprises du territoire	2 membres
		Personnes qualifiées	2 membres

➤ **PREND ACTE** des modalités de fonctionnement et d'organisation du GAL suivantes :

- *la disposition réglementaire selon laquelle aucun groupe d'intérêt particulier ne doit contrôler les décisions de sélection ;*
- *que le comité de programmation ne peut délibérer que si 50 % des votes relèvent du collège public et 50 % des votes relèvent du collège privé ;*
- *que toute modification de la composition du comité de programmation fera l'objet d'une décision en comité de programmation qui sera notifiée à l'Autorité de gestion régionale, dans un délai d'un mois après la tenue du comité de programmation.*

➤ **DÉSIGNE** les représentants de la Communauté de Communes au Comité de programmation comme suit :

- Xavier ULRICH
- Georges PFISTER
- Mireille GOEHRY
- Jérôme GUERREIRO

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the "Le Secrétaire" label.



Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1110/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : Groupe Scolaire intercommunal à Schwindrathheim :  
création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 7,5/35<sup>ème</sup>**

Le Groupe Scolaire intercommunal à Schwindrathheim est ouvert depuis le 02 mai dernier. Après quelques mois de mise en service et au vu des nécessités, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 7,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à raison de 7,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le 21 JUIL. 2023

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1111/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : Groupe Scolaire intercommunal à Schwindratzheim :  
modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'Adjoint  
Technique**

Après quelques mois de mise en service du Groupe scolaire intercommunal à Schwindratzheim et au vu des nécessités, il y a lieu d'ajuster les effectifs du service « entretien » par la modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'Adjoint Technique de 9/35<sup>ème</sup> à 7/35<sup>ème</sup> à compter du 10 juillet prochain.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE DE MODIFIER** le poste d'Adjoint Technique affecté au service entretien du Groupe Scolaire intercommunal à Schwindratzheim, actuellement basé sur un coefficient d'emploi de 9/35<sup>ème</sup>.
- **PRÉCISE** que le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique sera de 7/35<sup>ème</sup> à compter du 10 juillet 2023.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette modification de durée hebdomadaire de service.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1112/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf : création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 11,08/35<sup>ème</sup>**

En vue de l'ouverture à la rentrée prochaine du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf et pour compléter l'équipe d'entretien, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 11,08/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à raison de 11,08/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUL. 2023**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Jeudi 29 juin 2023

DCC 1113/07/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 06 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, DURR Carine, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie représentée par BRASSEL Nicolas, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LEHMANN Marie-Paule (à FREUND Bernard), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), WENDLING Marc (à GOEHRY Mireille), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, WILLER Emmanuel, HATT René

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**5. Institutions et vie politique**

**5.2 Fonctionnement des assemblées**

**Avis sur les statuts révisés de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADIRA)**

Considérant les motifs qui justifient la révision en profondeur des dispositions statutaires de l'Association l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace), en particulier, la signature, le 29 octobre 2018, par les Présidents du Conseil départemental du Bas Rhin et du Conseil départemental du Haut-Rhin, le Président du Conseil régional du Grand Est, le Premier Ministre, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, la Ministre auprès du Ministre d'État chargée des Transports et le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'une Déclaration commune en faveur de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, qui en définit les compétences.

Les Élus de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ont pris connaissance du texte de statuts révisés de l'ADIRA qui a été communiqué par le Président Monsieur Frédéric BIERRY selon courriel en date du 27 juin 2023 et, en particulier du texte du préambule, de l'article 7.1 relatif aux membres actifs de l'association, de l'article 18 relatif à la composition du Conseil d'Administration ainsi que de la suppression du Comité d'orientation stratégique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **ÉMET** un avis **FAVORABLE** au texte des statuts révisés de l'ADIRA - l'Agence de Développement d'Alsace qui a été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire de cette dernière lors de sa réunion du 15 juin 2023 et annexé à la présente délibération.
- **DÉSIGNE** Monsieur **Georges PFISTER** pour siéger, à compter de ce jour, en qualité de représentant de la Communauté de Communes au sein des organes statutaires de l'ADIRA et **CHARGE** le Président de notifier dans les meilleurs délais au Président de l'ADIRA les décisions ci-dessus adoptées.

**34 voix pour et 1 abstention (Georges PFISTER)**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 JUIL. 2023**



Le Président

Le Secrétaire